

Cellule Harcèlement



A votre écoute

- **Adultes :**
0800/95 580
Numéro vert "Écoute École"
- **Enfants : 103**
"Écoute Enfant"

Ressource pour les familles et les jeunes

L'équipe PMS composée d'une Assistante sociale, d'une conseillère psycho-pédagogique et d'une infirmière.

02/354 01 50
equipe.wat@cpmsnivelles.be

Contact école :

118, rue de la Station
1410 WATERLOO

02/354 92 76
ec005022@adm.cfwb.be



Je vis ou suis
témoin d'une
situation de
(cyber)harcèlement



Que faire ?

Signalement de la situation

1/ Le signalement peut être fait par :

- La victime elle-même
- Un pair, un témoin ou un confident qui a connaissance de la situation
- Un membre de l'équipe éducative qui remarque une accumulation de faits anodins.

- Par mail et/ou par téléphone :

Contact :

Direction : Isabelle Leclercq
ec005022@adm.cfwb.be
0473/48 56 28

- Lors d'un entretien confidentiel

Demande de RDV directement auprès d'une personne ressource ou par mail.

2/ Un membre de l'équipe Harcèlement représentant de l'école ouvre un dossier de signalement

(dans un délai de 24h).

La personne qui a introduit le dossier est mise au courant de la prise en charge.

3/ Entretiens

La personne qui introduit le signalement et la victime sont entendues dans un cadre confidentiel, d'écoute active et de bienveillance. Un représentant école membre de la cellule harcèlement organise des rencontres avec les témoins, les personnes présumées harceleuses ou tout autre intervenant qui pourrait aider à la compréhension et à la connaissance de la situation. Un membre du personnel PMS peut être présent à la demande.

4/ La cellule harcèlement se réunit et définit

- Les actions et interventions pour le bien-être de la victime
- Les éventuelles sanctions ou actions envers les personnes maltraitantes.

5/ La cellule harcèlement informe la victime du plan d'actions et veille au suivi du dossier.

Définition du harcèlement

Le (cyber)harcèlement consiste à exercer sciemment et de manière répétée, directement ou par le biais d'un média ou d'un support informatique, sur un autre élève une pression psychologique par insultes, injures, calomnies, diffamations, brimades avec ou sans atteinte à l'intégrité physique, au sein de l'école ou en dehors.

3 POINTS CLÉS

- L'intention volontaire ou non de nuire (les actes posés ne sont pas accidentels)
- Le déséquilibre de pouvoir
- La répétition